

Québec, le 17 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 novembre dernier, le député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, a déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition demandant au gouvernement de maintenir l'accès au lac Saint-Joseph pour la population en faisant l'acquisition du camping Club Plage Lac Saint-Joseph pour en faire un parc dont la gestion serait confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Nous sommes sensibles au souhait des citoyens du lac St-Joseph et des environs de conserver un accès public à ce plan d'eau. Cependant, il convient de souligner que ce dossier relève entièrement de la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac, qui détient notamment l'autorité en matière de changement de zonage sur son territoire. De son côté, la Sépaq a déjà exprimé sa volonté de continuer à partager son expertise avec la municipalité et les différentes parties prenantes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Isabelle Charest